



COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC
CENTRAL QUÉBEC SCHOOL BOARD

1998
SINCE DEPUIS

Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 10 décembre 2025 à 19 h sur la plateforme TEAMS.

Présents :	Linda Bechtiger Debbie Cornforth Debbie Ford-Caron Karine Gauthier André Gosselin Chantal Guay Jason Kilganan Stephane Lagacé Ian O'Gallagher Shirley Picknell KayLee Richardson Jean Robert Jo-Ann Toulouse Alexandra Tremblay-Leclerc	Commissaire-parent Commissaire Commissaire Commissaire Commissaire Commissaire Commissaire-parent Directeur général Vice-président Commissaire Commissaire-parent Président Commissaire Commissaire-parent
Absents :	David Eden Cameron Lavallee Jo Visser	Commissaire Commissaire Commissaire
Également Présents :	Chloé Corneau Leslie Dussault-Marcoux Vincent Laliberté Yves Lambert Anissa Landry Nancy L'Heureux Benoit Sévigny Mélanie Simard	Protectrice nationale de l'élève Secrétaire de séance Secrétaire général Président du CQTA Directrice du Service des ressources financières Directrice générale adjointe, Directrice du Service des ressources humaines Directeur du Service des ressources matérielles, de l'informatique et de l'approvisionnement Responsable de la gestion administrative – traitement des plaintes

25-12.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h02.

25-12.02 Déclaration de reconnaissance des terres autochtones

Nous aimerais commencer par reconnaître, honorer et respecter nos communautés des Premières Nations, les propriétaires traditionnels et les gardiens de la terre sur laquelle nous sommes réunis aujourd’hui.

25-12.03 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été distribué.

25-12.04 Présentation de la Protectrice nationale de l'élève

Me Chloé Corneau, Protectrice nationale de l'élève, a offert au conseil une présentation portant sur ses fonctions et ses responsabilités, et les rapports de plainte de l'année 2024-2025.

25-12.05 Période de questions réservée au public

Il n'y a eu aucune question.

25-12.06 Période de questions réservée aux élèves

Aucun élève n'était présent.

25-12.07 Correspondance des élèves

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

25-12.08 Plaintes

Aucune plainte n'a été reçue.

25-12.09 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2025

Il est PROPOSÉ par D. Cornforth, APPUYÉ par S. Picknell et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi, 5 novembre 2025, tel que distribué.

25-12.10 Affaires découlant des séances précédentes

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

25-12.11 Rapport du président

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- Forum sur l'éducation et la vitalité – 6 et 7 novembre
- Cérémonie des prix TALQ – 13 novembre
- Comité de vérification – 17 novembre
- Exécutif de l'ACSAQ
- Banquet littéraire du Morrin College – 19 novembre

25-12.11 Rapport du président (suite)

- Activité d'intronisation des nouveaux enseignants de la CSCQ – 28 novembre
- Bilan de fin d'année du président
- Réunion sur l'ordre du jour – 2 décembre

25-12.12 Rapport du directeur général

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

a) Bilan actualisé des Services éducatifs

Les sujets suivants ont été présentés sous forme de rapport : mise en oeuvre de *Clic École*, du Portail Mozaik, du système d'observation et d'intervention Mozaik (OIM) ; Projet de pensée critique : directeurs du réseau d'enseignement de l'anglais (DEEN) ; Intégration 2025-2026 ; et un bilan actualisé du Service du transport scolaire.

b) Bilan actualisé du Service des ressources matérielles et du Service de l'informatique

Un atelier a été organisé dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école primaire naskapie.

c) Bilan actualisé du Service des ressources humaines

Une réunion du personnel de soutien a eu lieu le 1^{er} décembre 2025. Les principaux sujets abordés étaient : la définition de l'insertion professionnelle et la planification des griefs éclairs.

d) Bilan actualisé des Communications

La coordination de la cérémonie d'inauguration pour la nouvelle plateforme de Dek Hockey de l'école St-Patrick's/A.S. Johnson a remporté un franc succès et a fait l'objet d'un article dans le *Courrier Frontenac*.

e) Bilan actualisé du Service des ressources financières

Les états financiers en date du 30 juin 2025, vérifiés par Malette, ont été présentés lors de la pré-session. Ils ont indiqué un surplus modeste pour l'année fiscale 2024-2025, témoignant de la bonne gestion des finances de notre organisation.

25-12.12 Rapport du directeur général (suite)

f) Bilan actualisé du Directeur général

Un rapport a été fait sur les sujets suivants :

- Atelier sur le *leadership* – 11 novembre
- Séance sur la mutualisation – 13 novembre
- Forum du ministère de l’Éducation du Québec – 19 novembre
- Lancement de la construction de la nouvelle école secondaire – 21 novembre
- Réunion du personnel du centre administratif – 26 novembre
- Annonce du Projet Uni.T – 8 décembre

25-12.13 Planification stratégique

Il a été décidé de reporter les mises à jour des plans d’action et du plan d’engagement pour les mois de novembre et décembre à la réunion du Conseil des commissaires qui se tiendra le 21 janvier 2026, en raison de l’absence de deux membres du Conseil administratif et des nombreux changements à communiquer.

25-12.14 Affaires nouvelles

a) Processus de gestion budgétaire 2025-2026 pour le secteur de la jeunesse (adoption)

ATTENDU QUE l’article 96.25 de la Loi sur l’instruction publique stipule que les directeurs d’école doivent participer à l’élaboration des politiques de la commission scolaire ;

ATTENDU QUE les articles 78 et 193 de la Loi sur l’instruction publique prévoient la consultation des conseils d’établissement et du comité de parents sur diverses questions relatives à l’organisation des services dispensés par la commission scolaire ;

ATTENDU QUE l’article 275 de la Loi sur l’instruction publique stipule que « la commission scolaire établit les objectifs et les principes régissant la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus » ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine annuellement ces objectifs et principes dans le cadre du processus de gestion budgétaire ;

ATTENDU QUE le projet de processus de gestion budgétaire – secteur des jeunes pour l’année scolaire 2025-2026 a été accepté en principe par le Conseil des commissaires le 26 février 2025 ;

ATTENDU QUE les consultations appropriées ont eu lieu ;

- a) Processus de gestion budgétaire 2025-2026 pour le secteur de la jeunesse (adoption) (suite)

Il est PROPOSÉ par I. O'Gallagher, APPUYÉ par A. Gosselin et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le Conseil des commissaires accepte le Processus de gestion budgétaire – secteur jeunesse pour l'année scolaire 2025-2026 tel que présenté.

- b) Processus de gestion budgétaire 2025-2026 pour le secteur de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle (adoption)

ATTENDU QUE l'article 110.13 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les directeurs de centre doivent participer à l'élaboration des politiques de la commission scolaire ;

ATTENDU QUE l'article 110.13 de la Loi sur l'instruction publique prévoit la consultation des conseils d'établissement des centres sur diverses questions relatives à l'organisation des services offerts par la Commission scolaire ;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « la commission scolaire établit les objectifs et les principes régissant l'affectation des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus » ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine ces principes et objectifs annuellement dans le cadre du processus de gestion budgétaire ;

ATTENDU QUE le projet de processus de gestion budgétaire pour l'année scolaire 2025-2026 a été accepté en principe par le Conseil des commissaires le 26 février 2025 ;

ATTENDU QUE les consultations appropriées ont eu lieu ;

Il est PROPOSÉ par J. Kilganan, APPUYÉ par A. Gosselin et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le Conseil des commissaires accepte le Processus de gestion budgétaire – Secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2025-2026 tel que présenté.

- c) Processus de gestion budgétaire 2026-2027 pour le secteur de la jeunesse (dépôt)

Le processus de gestion budgétaire 2026-2027 pour le secteur de la jeunesse a été déposé à des fins de consultation. Le document final sera présenté pour adoption lors d'une prochaine réunion du Conseil des commissaires qui se tiendra le 25 février 2026.

- d) Processus de gestion budgétaire 2026-2027 pour le secteur de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle (dépôt)

Le processus de gestion budgétaire 2026-2027 pour le secteur de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle a été déposé à des fins de consultation. Le document final sera présenté pour adoption lors d'une prochaine réunion du Conseil des commissaires qui se tiendra le 25 février 2026.

- e) États financiers de 2024-2025 (dépôt)

A. Landry, directrice des services financiers, a fait une présentation détaillée des états financiers de la CSCQ.

ATTENDU QUE les états financiers vérifiés pour l'année scolaire 2024-2025 avaient été reçus par le directeur général et présentés au comité de vérification le 17 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE les états financiers vérifiés ont été soumis au Conseil des commissaires conformément à la Loi sur l'instruction publique ;

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par I. O'Gallagher, et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE les états financiers vérifiés pour l'année scolaire 2024-2025 soient reçus.

- f) Plan triennal de destination des immeubles et des actes d'établissement (adoption)

ATTENDU QUE l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique stipule que chaque commission scolaire doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

ATTENDU QUE l'article 211 stipule également que, conformément au plan, des actes d'établissement doivent être délivrés à chacune des écoles et à chacun des centres qui y sont énumérés ;

Il est PROPOSÉ par K. Richardson, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité ; QU'en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire Central Québec adopte le plan triennal et les actes d'établissement de ses écoles et centres pour les années scolaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

g) Critères pour l'admission et l'inscription des élèves (adoption)

CONSIDÉRANT que la consultation appropriée sur le projet de critères d'admission et d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2026-2027 a eu lieu ;

CONSIDÉRANT que l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les critères doivent être adoptés, mis en vigueur et envoyés à chaque conseil d'établissement au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves ;

CONSIDÉRANT que la période d'inscription pour l'année scolaire 2026-2027 se déroulera du 2 février 2026 au 13 février 2026 ;

Il est PROPOSÉ par A. Tremblay-Leclerc, APPUYÉ par S. Picknell, et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE, conformément aux articles 4, 213 et 239 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire Central Québec adopte les critères d'admission et d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2026-2027 tels que présentés.

h) Calendrier scolaire pour la ville de Québec (adoption)

ATTENDU QUE l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique stipule que chaque commission scolaire doit établir le calendrier scolaire de ses écoles, en tenant compte des dispositions du régime pédagogique de base ;

ATTENDU QUE la convention collective des enseignants prévoit un comité qui est consulté sur le calendrier scolaire ;

ATTENDU QUE le comité s'est réuni et a été consulté et recommande l'adoption du calendrier proposé pour l'année scolaire 2026-2027 ;

Il est PROPOSÉ par A. Gosselin, APPUYÉ par S. Picknell, et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec accepte le calendrier scolaire (Ville de Québec – Secteur de la jeunesse) pour l'année scolaire 2026-2027 tel que présenté.

i) Choix de la date de la réunion publique annuelle pour la présentation du rapport annuel (adoption)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique, chaque commission scolaire doit inviter le public à une réunion d'information au moins une fois par an

CONSIDÉRANT que l'avis public précisant la date, l'heure et le lieu de la réunion doit être donné au moins 15 jours avant sa tenue ;

CONSIDÉRANT que lors de la réunion, les commissaires doivent présenter le contenu du rapport annuel et répondre à toutes les questions concernant le rapport ;

Il est PROPOSÉ par A. Gosselin, APPUYÉ par K. Richardson, et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le Conseil des commissaires fixe la date de la réunion publique annuelle pour présenter le rapport annuel au 25 février 2026.

j) Vente et servitude de lots Q.H.S. à la Ville de Québec

ATTENDU QUE, pour des raisons d'utilité publique, la Ville de Québec a besoin de servitudes réelles et perpétuelles pour des bornes d'incendie, des armoires de services publics et des lampadaires sur plusieurs parcelles du terrain de l'école secondaire Q.H.S. ;

ATTENDU QUE la Ville a également besoin d'acquérir 2 parcelles du terrain pour l'amélioration de l'avenue Belvédère et la ruelle des Braves ;

Il est PROPOSÉ par I. O'Gallagher, APPUYÉ par D. Cornforth, et RÉSOLU à l'unanimité :

1. d'accorder des servitudes réelles et perpétuelles de bornes d'incendie, d'armoires de services publics et de lampadaires en faveur de la Ville de Québec, sur sept parcelles du lot 6 700 853 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec (Ci-après « **FONDS SERVANT** ») ;
2. Ces servitudes consistent en le droit de placer, construire, maintenir, entretenir, inspecter, réparer, remplacer et faire fonctionner des bornes d'incendie, des armoires de services publics et des lampadaires contre le lot 6 700 853 du cadastre du Québec ;
3. QUE les servitudes soient faites aux charges et conditions suivantes :
 - a) Pour considération de 5200 \$ payable par la Ville de Québec ;

25-12.14 Affaires Nouvelles (suite)

j) Vente et servitude de lots Q.H.S. à la Ville de Québec (suite)

b) La Commission scolaire reconnaît qu'elle n'est pas propriétaire des infrastructures et renonce à tout droit d'ériger sur et dans les assiettes du «**FONDS SERVANT**» toute espèce de construction, ouvrage ou plantation.

4. De vendre à la Ville de Québec les immeubles connus et désignés comme étant les lots 6 267 161 et 6 267 162 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec pour une considération de douze mille six cents dollars (12 600,00 \$), payable à la signature de l'acte notarié, à titre de paiement final et définitif pour le transfert de propriété ;

LE TOUT, tel que plus amplement décrit à un projet d'acte de vente et servitude préparé par la notaire Julie Dorris et soumis au présent conseil ;

5. Que monsieur Stéphane Lagacé, soit et est autorisé par les présentes, à signer ledit acte de vente et servitudes aux conditions ci-dessus énumérées, à recevoir la considération et en donner bonne et valable quittance et à y insérer telles clauses et conditions qu'il jugera à propos et à accepter tous changements jugés opportuns et à signer tous autres documents y relatifs.

25-12.15 Rapports des comités

a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

b) Comité de parents

Une rencontre a eu lieu le 12 novembre 2025. Une nouvelle commissaire-parent a été élue lors de la première réunion de l'année, siégeant désormais au Conseil en tant que représentante des élèves de niveau secondaire.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Une rencontre a eu lieu le 8 décembre 2025. Certains points plus spécifiques et inhérents aux élèves avec des besoins particuliers ont fait l'objet de discussions.

d) Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a eu lieu.

25-12.15 Rapports des comités (suite)

e) Comité de vérification

Une rencontre a eu lieu le 17 novembre 2025. Les sujets suivants ont été abordés : le rapport de nos auditeurs de la firme Malette a été reçu, les états financiers vérifiés ont été soumis au Ministère, et une amélioration de la qualité du travail a été constatée depuis notre collaboration avec la firme.

f) Comité d'évaluation du directeur général

La prochaine rencontre aura lieu après les Fêtes, avec la présence du directeur général, Stéphane Lagacé, qui recevra les résultats de son évaluation.

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Aucune rencontre n'a eu lieu.

25-12.16 Association des commissions scolaires anglophones du Québec

a) Rapport du conseil d'administration

D. Ford-Caron a présenté un rapport aux commissaires sur les sujets suivants :

Une requête conjointe a été déposée le 24 novembre 2025 par l'ACSAQ, l'AAESQ et l'ADIGECS, et une audience est prévue le 10 février 2026. L'ACSAQ a préparé un modèle de lettre concernant le projet de loi 1 et demande aux commissaires de toutes les commissions scolaires anglophones de la signer et l'envoyer aux députés.

Il a également été rappelé aux commissaires de s'inscrire à la formation sur la gouvernance.

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été fait.

25-12.17 Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi 21 janvier 2026.

25-12.18 Période de questions

a) Public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) Commissaires

Le commissaire-parent J. Kilganan a demandé quelle serait la participation des conseils d'établissement des écoles secondaires St-Patrick's, Q.H.S et Dollard-des-Ormeaux aux réunions du Projet Uni.T. La directrice générale adjointe, N. L'Heureux, a répondu que, pour l'instant, seules les directions d'école y participeraient, mais que ces dernières rendraient compte à leurs conseils d'établissements respectifs.

La commissaire D. Ford-Caron a soulevé la question de la perte de contribuables du système scolaire anglophone au profit du système scolaire francophone. Elle a souligné que la plupart des parents ne savent peut-être même pas qu'une fois que leurs enfants ont obtenu leur diplôme, les impôts qu'ils payaient auparavant à une commission scolaire anglophone sont désormais versés à leur centre de services scolaires local. La question serait de savoir s'il existe un moyen d'informer les membres de nos communautés anglophones à ce sujet et d'essayer d'atteindre davantage de contribuables admissibles afin qu'ils contribuent à notre commission scolaire.

25-12.19 Session à huis clos

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

25-12.20 Levée de la séance

Il a été PROPOSÉ par J.-A. Toulouse de lever la séance à 20h36.

Vincent Laliberté
Secrétaire général

Jean Robert
Président